

**SCOT RHIN-VIGNOBLE-
GRAND BALLON**

**PROCES VERBAL DU
COMITE DIRECTEUR**



Département du Haut-Rhin	1^{er} SÉANCE, le 18 MARS 2015
Arrondissement de Guebwiller	Membres présents : Fernand DOLL, André SCHLEGEL, Jean-Luc GALLIATH (suppléant de Nella WAGNER), Marc JUNG, Michel HABIG, Claude BRENDER, François BERINGER, Jean-Pierre WIDMER, Jacques CATTIN, Rémy GROSS (suppléant de Roland HUSSER), Christian MICHAUD, Jean-Jacques FELDER, David HOLLINGER (suppléant de Philippe HEID), Patrice FLUCK, René GROSS, Alain DIOT, Richard GALL, Jean-Marie REYMANN, Jean-Pierre TOUCAS, Gilbert VONAU, Maurice KECH, Joseph OURY (suppléant de Henri MASSON), Joseph WEISSBART, Patrice WERNER, Gérard SCHATZ, René MATHIAS, Françoise BOOG, Agnès MATTER-BALP, Jérôme HEGY, Stéphane BRELURUT (suppléant de Serge LEIBER), André WELTY, Thierry SCHELCHER.
Membres élus : 46	
Membres présents : 32	
Membres absents : 14	
Excusés : 19	
Suppléants : 5	Membres excusés et représentés: Henri MASSON, Philippe HEID, Serge LEIBER, Nella WAGNER, Roland HUSSER.
Date de la convocation : 4 mars 2015	Membres excusés et non représentés : Bernard HOEGY, Edouard LEIBER, Claude CENTLIVRE, Alain FURSTENBERGER, Claude MULLER, Guy HABECKER, Roland MARTIN, Gilbert MOSER, Aimé LICHTENBERGER, Didier VIOLETTE, Alain GRAPPE, Corinne SICK, Christine MARANZANA, Angélique MULLER. Absents non excusés : Non membres invités et excusés : Jean-Paul OMEYER, Antoine HOME, Anne LAPARRE-LACASSAGNE, Gilbert MEYER, Odile BOCQUET-HUNOLD Assistaient en outre à la séance : Francis KLEITZ, Christiane EHRET, Pascal MUNCH, Fabrice KRIEGER, Sarah MICHEL, Caroline SIEGEL.

Ordre du jour :

1. Dépenses

- 1.1 Dépenses de fonctionnement
- 1.2 Dépenses d'investissement

2. Recettes

- 2.1 Recettes de fonctionnement
- 2.2 Recettes d'investissement

3. Équilibre

COMITE DIRECTEUR du SCOT
18 mars 2015 - 1ère séance

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 17h30.

POINT 1 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Point 1.1 - Dépenses 2015

1.1.1 Dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement est principalement constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services du SCOT. Y figurent aussi le préfinancement de la partie administrative du Pays (Convention SCOT/Pays 2015) et le remboursement des amortissements des achats.

Cette année, de nouvelles dépenses liées à la mise en place du service instructeur (ADS) sont à prévoir dans les charges à caractère général, de personnel et des frais associés.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses de fonctionnement envisagées par le SCOT :

Types de dépenses	Montant	Remarques
Les charges à caractère général <i>- Dépenses de fonctionnement courantes</i> <i>- Procédure de fonctionnement du SCOT</i> <i>- Dépenses liées aux études SCOT</i>	206 163,00 €	Les achats (principalement des fournitures administratives). Les variations de stock (eau, électricité, déplacement, etc.). Les services extérieurs (entretien des locaux, études et recherches, primes d'assurance, affranchissements, etc.). Les autres services extérieurs (fêtes et cérémonies, indemnités au comptable, honoraires, publications, annonces et insertions, etc.).
Les charges de personnel	77 000,00 €	Il s'agit des frais de personnel en prévision de l'embauche de trois agents pour assurer la gestion du nouveau service ADS.
Les autres charges de gestion courante	40 000,00 €	Chaque année le Syndicat mixte du SCOT réalise un versement pour le fonctionnement du Pays.
Les amortissements	15 485,00 €	Des paiements sont réalisés et doivent être amortis (matériels informatique, mobiliers, frais l'élaboration de documents d'urbanisme, etc.).
Les autres dépenses : <i>- Les dépenses exceptionnelles</i> <i>- Les virements à la</i>	30 352,00 €	Des crédits sont prévus pour les paiements exceptionnels. D'autre part, il est envisagé de réaliser un prélèvement sur la section de fonctionnement

<i>section d'investissement</i>		pour le financement des dépenses d'investissement.
Total : 369 000,00 €		

Point 1.1.2 - Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se traduisent majoritairement par des frais d'études déjà engagées ainsi que des frais d'études complémentaires liées aux lois Grenelle et ALUR. Ces dépenses sont regroupées dans les immobilisations incorporelles. Il s'agit bien entendu d'investissements réalisés sur une longue période.

Les autres frais d'investissement concernent entre autres les immobilisations corporelles. Il s'agit d'un bien d'une certaine valeur acheté (ou produit pour lui-même) dans le but d'être utilisé à long terme (mobilier, site Internet, etc.).

Comme pour la section fonctionnement, de nouvelles dépenses liées à la mise en place du service instructeur (ADS) sont à prévoir. Elles concernent principalement l'acquisition de logiciels et de licences.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses de fonctionnement envisagées par le SCOT :

Types de dépenses	Montant	Remarques
Les immobilisations <i>Incorporelles</i> <i>Corporelles</i>	191 429,00 €	La réalisation des documents d'urbanisme . Frais liés aux droits similaires (brevet, licences, marques, procédés, etc.). Achats (bureau, ordinateur, logiciels, etc.).
Les amortissements	11 571,00 €	Chaque année des dépenses sont réalisées et doivent être amorties (matériels informatique, mobilier, frais l'élaboration de documents).
Total : 210 000,00 €		

Point 1.2 - Recettes 2015

Les frais de fonctionnement, projets et travaux décrits ci-dessus seront financés par les excédents de fonctionnement et d'investissement de l'année 2014, des subventions régionales, départementales, de l'Etat ainsi que par les contributions des collectivités membres.

Les recettes liées à la mission d'instruction sont déterminées par les conventions conclues entre le Syndicat Mixte et les communes.

Point 1.2.1- Recettes de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement du budget 2014 de l'ordre de 168 143,44€ permettra de financer à hauteur de 46 % les frais de fonctionnement du Syndicat. Ce dernier sera complété par les contributions des collectivités membres à hauteur de 70 000 €, le coût de la prestation du service ADS ainsi que les amortissements.

Le tableau ci-dessous résume les recettes de fonctionnement envisagées :

Types de recettes	Montant	Remarques
Excédent reporté	168 143,44 €	Résultats reportés de l'exercice 2014.
Dotations, subventions et participation <i>Les Communautés de Communes</i>	70 000,00 €	Recette de la participation des Communautés de Communes (Cf. tableau ci-dessous).
Participation des communes au service ADS	118 763,00 €	Recette de la participation des communes.
Les amortissements	11 571,00 €	Il s'agit des amortissements de la section investissement qui ont été transférés.
Produits exceptionnels	522,56 €	Remboursement de frais occasionnés.
Total : 369 000,00 €		

Territoires	Contributions
CdC Essor du Rhin	10 660,50 €
CdC Centre Haut Rhin	14 905,68 €
CdC Région de Guebwiller	31 574,99 €
CdC Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	12 858,83 €
TOTAL	70 000 €

La contribution est établie en fonction de la population de 2012 (2/3) et la surface (1/3) de chaque collectivité membre.

Point 1.2.2 - Recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement regroupent principalement l'excédent d'investissement 2014, les contributions de l'État, de la Région et du Département et les dotations (FCTVA). A cela s'ajoute des recettes liées aux amortissements des frais d'immobilisations corporelles et incorporelles et la dotation du prélèvement effectuée sur la section fonctionnement.

Les recettes liées au service instructeur correspondent au droit d'entrée des communes.

Le tableau ci-dessous résume les recettes d'investissement envisagées :

Types de recettes	Montant	Remarques
Excédent reporté	126 149,34 €	Résultats reportés de l'exercice 2014.

Subventions d'investissement <i>Etat</i> <i>Région</i> <i>Département</i>	39 215,66 €	Il s'agit de financements octroyés pour l'ensemble de l'étude du SCOT.
Subventions d'investissement <i>Commune</i>	27 650,00 €	Il s'agit du droit d'entrée des communes membres au service ADS.
Dotations <i>FCTVA</i>	1 500,00 €	Cette recette concerne le reversement en 2015 du fond de Compensation pour la TVA.
Les amortissements	15 485,00 €	Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles (documents d'urbanisme) et incorporelles (meubles, site Internet).
Total : 210 000,00 €		

Point 1.3 - Équilibre

Le budget du SCOT s'équilibrera à 579 000,00 euros.

Les élus du Comité directeur n'émettent aucune remarque et valident les orientations budgétaires proposées.

La séance est levée à 18h45.